

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2007

20 heures 30

Convocations adressées le 20 juin 2007

Etaient présents : P.BOREL J. THOMAS G.RIPEAUX C.LEGENDRE H.DAVY S.TRETON L.BELLIOT
C.PICHEREAU R.LELIEVRE D.LEBRETON F.NORMAND M.RINGUENET-PECATE

Absents : A.BREUER (excusé) T.GUILLOUARD (excusé)

1-Examen des conclusions du Commissaire Enquêteur dans le cadre de la vente de plusieurs portions de chemins ruraux (l'enquête publique pour les ventes suivantes : à l'Ormière (Mme Létard), au bourg d'Orgères (M. Louis MOTTIER), au triage (M. Christian PICHEREAU), à Yaux (M. Daniel GRAND) et aux Souches (M. Benoît BOUJOU), a eu lieu du 1^{er} au 16 juin 2007) ; Décisions du Conseil Municipal sur ces ventes.

a/ portion de chemin à l'Ormière :

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avis défavorable du commissaire enquêteur décident de surseoir à cette vente.

b/ portion de chemin au bourg d'Orgères :

Les membres du Conseil Municipal après avoir connaissance de l'avis défavorable du commissaire enquêteur décident de surseoir à cette vente.

c/ portion de chemin au Triage :

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur décident de poursuivre cette vente et autorisent M. le Maire à signer l'acte de vente.

d/ portion de chemin à Yaux :

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur décident de poursuivre cette vente et autorisent M. Le Maire à signer l'acte de vente.

e/ échange aux Souches :

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire enquêteur décident de poursuivre cet échange et autorisent m ; le Maire à signer l'acte d'échange.

2-Encaissement de chèques d'assurances.

M. le Maire est autorisé à encaisser les chèques suivants :

- chèque de 3,84 € de Groupama,
- chèque de 336 € de MMA,
- chèque de 100 € de la CNP

3-Etablissement d'un tarif de location de la salle du 1^{er} étage de la bibliothèque (usage à titre professionnel)

Les membres du Conseil Municipal ont fixé à 50 € par demi journée le tarif de location de la salle du 1^{er} étage de la bibliothèque ou de la salle des fêtes pour des locations à usage professionnel.

4-Vente éventuelle d'une portion de chemin rural à M. Eric GOSSELET à la Charbonnerie.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le principe de vendre cette portion de chemin rural devant le portail de M. Eric GOSSELET. Comme pour toutes les autres ventes précédentes les frais de notaire, de géomètre, d'enquête publique seront laissés à la charge de l'acquéreur. L'enquête publique ne sera lancée que lorsque plusieurs autres demandes parviendront en Mairie.

5-Modification statutaire de la Communauté de Communes des Avals, la CCA s'étant dotée de la compétence en matière d'énergie renouvelable.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de donner la compétence « coordination des actions liées au développement des énergies renouvelables » à la Communauté de Communes des Avals.

6-Travaux de voirie à réaliser en 2007,

Les travaux suivants seront réalisés :

- aménagement portion communale au village de La Vannerie :	1.424,85 € TTC
- aménagement à la Touardière :	1.097,93 € TTC
- aménagement à St Ursin :	679,33 € TTC
- aménagement au x Souches suite à échange :	1.497,99 € TTC
- aménagement au Tertre :	3.097,64 € TTC
- aménagement à la Boucherie :	346,84 € TTC

Total des travaux (Budget de Fonctionnement) : 8.144,48 € TTC

7-Aménagement du carrefour dans le centre bourg (validation du projet et lancement des appels d'offres),

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet présenté par les services de la DDE et autorisent M. le Maire à procéder au lancement des appels d'offre.

8-Etude du schéma de zonage de l'assainissement (lancement de l'enquête publique),

Le Conseil Municipal, après examen de la carte de zonage, approuve les propositions de zonage d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) présentées par le cabinet d'étude Hydratop mais décide d'y rajouter la parcelle cadastrée section Z n°114 (terrain de football). Les membres du Conseil Municipal décident de soumettre le zonage d'assainissement à enquête publique, et donnent pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'ensemble des démarches.

9-Présentation du projet de règlement du cimetière,

Après étude du projet de règlement du cimetière, quelques modifications sont apportées. Le règlement définitif sera entériné lors d'un prochain Conseil Municipal.

TARIFS et DUREES DE CONCESSIONS

<u>DESIGNATION</u>		<u>Durée 10 ans</u>	<u>Durée 20 ans</u>	<u>Durée 30 ans</u>	<u>Durée 50 ans</u>
Rocaille dispersion	20 €				
Columbarium		400 €	600 €	800 €	
Caveau cinéraire		200 €	300 €	400 €	
Caveau posé 2 places				1.100 €	1.150 €
Caveau posé 4 places				1.800 €	1.850 €
Concession Cimetière1&Orgères				100 €	150 €

Séance levée à 23 heures 15

Fait à Lignières-Orgères, le 27 juin 2007

Le Maire,

Pascal BOREL